



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية  
وزارة التجارة

---

**Bilan des activités réalisées au cours du  
premier semestre 2021**

Juin 2021

## **Introduction :**

Ce rapport a pour objectif de mettre en lumière les efforts déployés par les services du Ministère du Commerce, au courant du premier semestre 2021, en vue de mettre en œuvre le programme du Gouvernement, ainsi que les directives de Monsieur le Président de la République , qu'il n'a cessé de donner à chaque occasion, notamment lors des réunions du Conseil des Ministres, tout en mettant en exergue les principales activités concrétisées.

Ce rapport comporte le bilan des activités réalisées, notamment en matière de la simplification des démarches et des procédures administratives, de la lutte contre la bureaucratie, de la numérisation du secteur, de la conduite des transactions commerciales, de l'accompagnement de l'effort national pour la réduction de la facture des importations et la promotion des exportations hors hydrocarbures ainsi que la valorisation des ressources humaines.

Ce rapport s'articule autour des grands axes suivants :

- **Contrôle et régulation du marché intérieur ;**
- **Contrôle économique et répression des fraudes au niveau du marché national ;**
- **Commerce extérieur : encadrement des importations et promotion des exportations ;**
- **Ressources humaines : valorisation des ressources humaines et amélioration de leurs conditions de travail.**

***Premièrement : Régulation et organisation du marché intérieur :***

### **1- Régulation du marché et organisation des activités commerciales :**

#### **1-1 Système de compensation des frais de transport des marchandises pour les Wilayas du sud :**

- Suivi et évaluation du système de compensation des frais de transport vers les Wilayas du sud à travers la révision du dispositif réglementaire le régissant;
- Suivi et évaluation des réalisations physiques (quantités) et financières effectuées durant le premier semestre de l'année 2021 ;
- La prise en charge du remboursement des frais de transport des réalisations effectuées durant les six (06) premiers mois de l'année 2021, avec l'engagement d'élargir la liste des produits éligibles au remboursement aux produits agricoles et aux viandes et l'implication des Offices de régulation et de la distribution dans le renforcement de l'approvisionnement des régions sud notamment, après le dégel des activités de gros au niveau des Wilayas frontalières.

## **1-2 Observation des prix et suivi des approvisionnements du marché en produits de large consommation :**

- Encadrement des réunions du comité ministériel mixte chargé du suivi et de facilitation des approvisionnements du marché en produits de large consommation ;
- Mise en place d'une cellule permanente entre le Ministère du Commerce et le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, chargée du suivi des opérations d'approvisionnement du marché ;
- Suivi quotidien de la disponibilité des produits et les niveaux des prix pratiqués au niveau des marchés de gros et de détail des produits agro-alimentaires, des viandes rouges et blanches et l'élaboration d'un relevé quotidien des prix en comparant leur évolution ;
- Elaboration d'un rapport hebdomadaire à adresser à Monsieur le Premier Ministre, sur l'approvisionnement du marché et les mesures prises pour remédier aux dysfonctionnements enregistrés et actualiser les niveaux des stocks de matières premières et des produits de large consommation ;
- Mise à jour périodique du système d'information relatif au suivi et à l'encadrement du marché en produits alimentaires et agricoles ;
- Encadrement de la cellule de veille intersectorielle chargée de suivi, de l'évaluation et de la mise en œuvre des nouvelles mesures prises suite à l'interdiction d'importation de viandes fraîches, congelées et réfrigérées ;
- Renforcement des opérations de coordination avec les services du Ministère chargé de l'Agriculture pour l'encadrement de la production, de la distribution du lait subventionné sur le marché ;
- Elaboration d'une nouvelle cartographie relative à la distribution du lait avec l'intégration de nouvelles laiteries dans le dispositif de production et de distribution, en priorisant les laiteries situées au niveau de Wilayas pour une meilleure traçabilité ;
- Elaboration des programmes de permanence de l'Aïd Al Fitr et de l'Aïd El Adha en élaborant les listes des commerçants et des unités de production à réquisitionner, ainsi que celles des agents de contrôle chargés de la vérification du respect du programme des permanences ;
- Suivi et évaluation des transactions commerciales dans le cadre du commerce de troc frontalier ;
- Levée du gel sur les activités de gros des produits alimentaires au niveau des Wilayas frontalières du sud ;
- Finalisation de l'élaboration de deux (02) projets de décrets exécutifs modifiant les dispositions du :
  - décret exécutif n° 07-402 du 25 décembre 2007 fixant les prix à la production et aux différents stades de la distribution des semoules de blé dur;
  - décret exécutif n° 96-132 du 13 avril 1996, portant fixation des prix aux différents stades de la distribution des farines et des pains, modifié et complété.

### **1-3 L'Organisation des Activités Commerciales et des Professions Réglementées**

- Recensement des commerçants inscrits au niveau du Centre National du Registre du Commerce, qui ont atteint un nombre de **2.164.037** commerçants, dont **1.948.805** personnes physiques et **215.232** personnes morales ;
- Recensement des commerçants ayant obtenu des registres de commerce électronique qui ont atteint un nombre de **1.462.488** ;
- Réorganisation du secteur de l'importation pour la revente en l'état (publication du décret exécutif n°21-94 du 09 mars 2021 modifiant et complétant le décret exécutif n° 05-458 du 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en état) ;
- Suivi des travaux du comité d'harmonisation des textes relatifs aux activités et aux professions réglementées soumises à inscription au registre du commerce ;
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre des procédures législatives et réglementaires relatives au commerce électronique.

### **1-4 Encadrement des activités des bureaux de liaison des sociétés étrangères :**

- Traitement des dossiers des bureaux de liaison des sociétés étrangères, où il a été procédé à l'étude de deux (02) demandes d'ouverture, quarante (40) demandes de renouvellement, sept (07) demandes de modification et huit (08) demandes de fermeture ;
- Encadrement des activités des bureaux de liaison activant dans l'industrie pharmaceutique et suivi de leurs conformités par rapport aux dispositions de la nouvelle loi de la santé ;
- Création d'une Banque de données pour les bureaux de liaison.

### **1- 5 Suivi et évaluation des activités des Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI) :**

- Suivi et évaluation du bilan des activités des CCI (formation, séminaire, exposition, forum services...) ;
- Suivi et évaluation de l'adhésion des opérateurs économiques au niveau national par rapport au tissu commercial ;
- Elaboration d'un classement national des Chambres de Commerce et d'Industrie en fonction des résultats de leurs activités et des recettes propres réalisées en dehors des subventions de l'Etat ;
- Révision du cadre réglementaire régissant la Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie (CACI) et les Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI), à l'effet de renforcer les relations entre la CACI et les CCI et unifier les sources de revenus, pour donner plus de souplesse dans la gestion et fixer des critères incitatifs en vue de motiver les chambres à améliorer leurs performances.

## **2- En matière de Qualité des Produits et Protection du Consommateur :**

### **2-1- Textes Règlementaires :**

#### **2-1-1- Textes Règlementaires publiés aux Journal officiel :**

- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 fixant la limite des défauts des cafés torréfiés et des cafés verts et le barème de calcul de ces défauts ainsi que la granulation du café ; (JO n°01/2021) ;
- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 portant règlement technique relatif aux spécifications de certains types de sucre destinés à la consommation humaine. (JO n°06/2021) ;
- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 portant règlement technique relatif aux spécifications des confitures, gelées, marmelades et produits similaires destinés à la consommation humaine (JO n°06/2021) ;
- Arrêté interministériel du 3 Dhou El Kaâda 1441 correspondant au 25 juin 2020 portant règlement technique relatif aux spécifications des types de lait fermenté (JO n°06/2021) ;
- Arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1442 correspondant au 1<sup>er</sup> décembre 2020 fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP) (JO n°07/2021) ;
- Arrêté interministériel du 15 Rabie Ethani 1442 correspondant au 1<sup>er</sup> décembre 2020 fixant les conditions et les modalités de validation des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principes du système d'analyse des dangers et des points critiques pour leur maîtrise (HACCP) (JO n°07/2021) ;
- Arrêté interministériel du 16 janvier 2021 fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en caoutchouc destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires. (JO n°22/2021) ;
- Arrêté interministériel du 4 Rajab 1442 correspondant au 16 février 2021 portant règlement technique fixant les conditions et les modalités applicables à l'apposition du code à barres sur les produits destinés à la consommation humaine. (JO n°23/2021) ;
- Décret exécutif n°21-244 du 19 Chaoual 1442 correspondant au 31 mai 2021, fixant les conditions et les modalités de mise en œuvre du service après-vente des biens (JO n°45/2021) ;
- Projet d'arrêté interministériel portant règlement technique fixant les spécifications du talc.

### **2-1-2- Textes Règlementaires en cours de signature :**

- Arrêté interministériel fixant les spécifications relatives aux objets et matériaux fabriqués en matière plastique destinés à être mis en contact avec les denrées alimentaires.

### **2-1-3- Textes Règlementaires en cours d'examen au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG) :**

- Projet de décret exécutif fixant les spécifications techniques des jouets et les conditions et modalités de leur présentation ;
- Projet d'arrêté interministériel fixant les conditions particulières d'hygiène et de salubrité applicables dans les établissements de restauration ;
- Projet d'arrêté interministériel portant règlement technique fixant les caractéristiques des détendeurs à réglage fixe, à basse pression pour butane à usage domestique ;
- Projet d'arrêté interministériel portant règlement technique relatif aux produits de cacao et de chocolat destinés à la consommation humaine.

### **2-2- Rapports des intoxications alimentaires :**

- Elaboration du rapport relatif aux intoxications alimentaires enregistrées durant l'année 2020, qui a été transmis aux services de Monsieur le Premier Ministre ;
- Suivi des cas d'intoxications alimentaires enregistrées durant l'année 2021.

### **2-3-Travaux des commissions nationales:**

- **Comité National de suivi de la certification et du marquage « halal » des denrées alimentaires concernées :**
  - Elaboration de la décision portant désignation des membres du comité, dont l'installation officielle a eu lieu le 25 janvier 2021.
- **Comité National du Codex Alimentarius :**
  - Poursuite de la participation aux travaux du groupe de travail électronique du Codex Alimentarius relatif à l'huile d'olive (Agriculture, Commerce et Centre Algérien du Contrôle de la Qualité et d'Emballage) ;
  - Suivi des travaux des comités techniques du Codex Alimentarius.
- **Comité National de Codification en Code à Barres des Produits :**
  - Elaboration de la décision portant désignation des membres du Comité, dont l'installation officielle a eu lieu le 26 avril 2021 ;
  - Habilitation de l'Association Algérienne de Codification des Articles (**GS 1 Algeria**) par décision de Monsieur le Ministre à délivrer le numéro du code à barres.

#### **2-4- Gestion du dossier des autorisations préalables :**

- Etablissement d'un bilan semestriel relatif aux autorisations préalables à la fabrication des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle et des produits toxiques ou présentant un risque particulier. A ce titre, **deux cent vingt et un (221) autorisations préalables relatives à la fabrication locale ont été délivrées, dont:**
  - **Soixante et un (61) décisions** concernent les produits toxiques ou présentant un risque particulier ;
  - **Cent soixante (160) décisions** concernent les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle.
- Dans le cadre de la facilitation des procédures administratives, **quatre (04) instructions** relatives à la délivrance des autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits cosmétiques et d'hygiène corporelle et des produits toxiques ou présentant un risque particulier ont été transmises aux services extérieurs.

#### **2-5- Mouvement associatif :**

- Lancement de la procédure relative à la répartition de la subvention allouée aux Associations de Protection des Consommateurs au titre de l'exercice 2021 (**2.000.000 DA**) ;
- Organisation et lancement conjoint avec l'Association Nationale de Protection de Consommateur dans le domaine du Commerce Electronique, d'une session de formation au profit de **1.000 commerçants électroniques** ;
- Suivi de la situation des associations de protection des consommateurs des Wilayas de Tébessa, Tlemcen et Djelfa, concernant les subventions financières allouées ;
- Suivi et coordination des activités des Associations de Protection des Consommateurs ;
- Organisation d'une rencontre avec les associations nationales de consommateurs, le 01 avril 2021 ;
- Elaboration d'un fichier national des cadres relevant du secteur du commerce adhérant dans le mouvement associatif.

#### **2-6- Bilan des activités de sensibilisation et de communication :**

- Elaboration et diffusion sur le site Web du Ministère du Commerce et ses services extérieurs, du bilan des activités de sensibilisation et de communication réalisées par les Directions de Wilayas du Commerce (58) au titre de l'année 2020 ;
- **Journées Nationales de sensibilisation et d'information :**
  - Célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs, le 15 mars 2021 avec le lancement d'un timbre postal spécifique à la promotion du produit local autour de la thématique" **consommons algérien**" ;

- Organisation d'une campagne nationale de sensibilisation et d'information au profit des consommateurs, le 11 avril 2021 qui s'étalera tout le long de la saison estivale, ayant trait à la :
  - Lutte contre le gaspillage des aliments ;
  - Consommation rationnelle des aliments ;
  - Diminution de la consommation du sucre, du sel et des matières grasses dans les aliments ;
  - Prévention contre les intoxications alimentaires.
- Conception et diffusion de messages de sensibilisation à travers la téléphonie mobile "SMS" au profit des consommateurs sur les différents évènements organisés.

### **2-7- Gaspillage du pain :**

- Elaboration du rapport final ayant trait à la lutte contre le gaspillage du pain, sur la base des propositions émises par les secteurs et les institutions concernés ;
- Conception et diffusion de messages de sensibilisation à travers la téléphonie mobile "SMS", au profit des consommateurs sur la lutte contre le gaspillage du pain ;
- Elaboration et publication d'un communiqué de presse sur le gaspillage du pain ;
- **Labels :**
  - Participation à la réunion relative aux conditions et modalités d'octroi et de retrait du label de qualité aux maisons d'édition du livre et aux librairies, le 26 avril 2021.

### **3- Création et exploitation des marchés de gros et des marchés de proximité:**

- Réception de deux (02) marchés de gros de fruits et légumes au niveau des Wilayas de Mascara et d'Ouargla ;
- Relance des activités des marchés de gros de fruits et légumes implantés dans les Wilayas de Sétif, de Ain Defla et de Djelfa ;
- Suivi de l'achèvement des projets de réalisation des marchés de gros (**Mila et Guelma**) dont la réception est prévue pour la fin de l'année en cours ;
- Réalisation de deux (02) marchés de gros au niveau des Wilayas d'Ouargla et de Bechar et le suivi de réalisation des trois (03) marchés restants dans les Wilayas de Tiaret, de Boumerdes et de Khenchela dans le cadre du programme de réalisation des marchés de gros des produits alimentaires ;
- Suivi de la réalisation des deux (02) marchés de gros de la maroquinerie à Tlemcen et Médéa ;
- Suivi du programme de la relance des activités des marchés de détail non opérationnels en coordination avec le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités



Locales sur la situation des **625** marchés de proximités et couverts, achevés et non exploités ;

- Elaboration d'un Système d'information de gestion et suivi des espaces de stockage ;
- Elaboration d'un Système d'information relatif au suivi de la situation des marchés de gros des fruits et légumes.

#### **4- Domaine de la concurrence :**

- Finalisation de l'avant-projet de loi amendant l'ordonnance n° 03-03 relative à la concurrence (transmis au Secrétariat Général du Gouvernement) ;
- Réactivation de la démarche de mise en œuvre du décret exécutif n° 16-66 définissant le modèle du document tenant lieu de facture ainsi que les catégories d'agents économiques tenus de l'utiliser-(élaboration d'une feuille de route) ;
- Finalisation et transmission au Secrétariat Général du Gouvernement du décret exécutif n° 11-108 du 6 mars 2011 fixant le prix plafond à consommateur ainsi que les marges plafonds à la production, à l'importation et à la distribution, aux stades de gros et de détail, de l'huile alimentaire raffinée ordinaire et du sucre blanc ;
- Etude des dossiers de demande de compensation des prix des huiles alimentaires et du sucre blanc dans le cadre des travaux du secrétariat du comité interministériel et l'élaboration de son bilan ;
- Elaboration du bilan des ventes en soldes durant le mois de ramadhan et de l'Aid el Fitr, ainsi que les ventes en soldes par voie électronique ;
- Participation aux travaux du comité économique chargé de la détermination des prix des médicaments importés, produits localement et conditionnés au niveau du Ministère de l'Industrie Pharmaceutique ;
- Mise en œuvre des mesures d'observation et d'analyse du fonctionnement des Marchés des Utilités Publiques : il s'agit de services publics spécifiques encadrés par les autorités de régulation notamment, les assurances, les transports, le marché de la téléphonie mobile. Dans ce cadre, l'analyse de deux marchés a été entamée (marchés des assurances et des transports) ;
- Suivi des activités des autorités de régulation dans le domaine de la concurrence ;
- Analyse approfondie des marchés, à l'effet de mettre en place un système de veille dans le domaine de la concurrence ;
- Elaboration et publication du décret exécutif n° 20-399 du 26 décembre 2020 modifiant et complétant le décret exécutif n° 06-215 du 18 juin 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage ;

- **Elaboration des bilans trimestriels périodiques relatifs au suivi :**
  - de l'état d'application du décret exécutif n° 06-215 du 18 juin 2006 fixant les conditions et les modalités de réalisation des ventes en soldes, des ventes promotionnelles, des ventes en liquidation de stocks, des ventes en magasins d'usines et des ventes au déballage, modifié et complété ;
  - de l'état d'application du décret exécutif n°06-306 du 10 septembre 2006 fixant les éléments essentiels des contrats conclus entre les agents économiques et les consommateurs et les clauses considérées comme abusives, modifié et complété ;
  - de l'application de la décision interministérielle n° 2458 (Commerce - Education Nationale), portant modèle du contrat type qui encadre la relation entre les écoles privées et les parents d'élèves.

## **5- Information économique :**

- Elaboration des notes analytiques relatives :
  - A l'importation des principaux produits alimentaires, agro- alimentaires et de certains matériaux de construction ;
  - A la cotation boursière des principaux produits alimentaires de base, aux cours de change et au suivi des prix du marché intérieur ;
  - A la balance commerciale de l'Algérie ;
  - Aux résultats des travaux de la cellule de veille et d'alerte précoce pour les produits alimentaires de large consommation. ;
  - Au rapport de conjoncture du secteur du commerce au cours de l'année 2020

## ***Deuxièmement: Contrôle économique et répression des fraudes au niveau du marché national.***

### **1- Le renforcement des outils de contrôle et la lutte contre la fraude lors de la commercialisation des produits alimentaires et non alimentaires :**

Il a été procédé à la révision et à l'actualisation des textes législatifs et réglementaires, ainsi que les méthodes et modalités de contrôle sur le marché et ce, à travers ce qui suit :

- La finalisation de l'élaboration d'un projet de loi modifiant la loi n° 04-02 du 23 juin 2004, fixant les règles applicables aux pratiques commerciales, modifiée et complétée (en cours de transmission au SGG pour examen et avis) ;
- La finalisation de l'élaboration d'un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n°90-39 du 30 janvier 1990, relatif au contrôle de la qualité et à la répression des fraudes (en cours de transmission au SGG pour examen et avis) ;
- L'élaboration d'un projet de décret exécutif modifiant le décret exécutif n°05-467 du 10 décembre 2005, fixant les conditions et les modalités de contrôle aux frontières de la conformité des produits importés (en cours de finalisation) ;
- La finalisation et la promulgation de l'arrêté interministériel du 05 janvier 2021, portant désignation des agents chargés des enquêtes économiques et de la

répression des fraudes habilités à constater l'infraction liée à la législation et à la réglementation des changes et le mouvement des capitaux de et vers l'étranger ;

- L'élaboration de six (06) arrêtés ministériels relatifs aux méthodes d'analyses microbiologiques et physico-chimiques, dont :
  - Un (01) arrêté a été signé par Monsieur le Ministre et qui est en voie de publication au niveau du SGG ;
  - Un (01) arrêté ayant trait à une méthode physico-chimique a été adopté au niveau du SGG et qui est en cours de transmission pour la signature de Monsieur le Ministre ;
  - Quatre (04) projets d'arrêtés ont été transmis au SGG pour examen et avis.
- La finalisation de la révision du guide relatif aux instruments de la valisette et sa diffusion à travers l'espace d'échange électronique ;
- La finalisation de la révision du guide des appareils électroménagers et sa diffusion à travers l'espace d'échange électronique ;
- Encadrement des opérations de contrôle à travers l'élaboration d'une note circulaire définissant la méthodologie du contrôle économique et de la répression des fraudes, qui a été transmise aux services extérieurs à l'effet d'orienter l'action du contrôle en amont de l'activité (production, importation et distribution en gros).

## **2- Contrôle des importations et la lutte contre la contrefaçon :**

- La finalisation de l'élaboration d'un projet de loi cadre relative à la prévention et à la lutte contre la contrefaçon (ce projet de loi a été transmis aux différents secteurs concernés pour examen et avis).

## **3- Renforcement des procédures de contrôle des produits au niveau des frontières :**

- La finalisation et la transmission aux services extérieurs d'une instruction portant actualisation et élargissement de la liste des produits soumis au contrôle de la conformité au niveau des frontières ;
- L'élaboration d'une instruction interministérielle « Commerce – Finances », portant contrôle de la conformité des produits alimentaires destinés à la vente aux enchères par les services des Douanes (en cours de finalisation) ;
- L'élaboration de notes d'instruction portant sur la mise en œuvre du décret exécutif n° 21-94 du 09 mars 2021 modifiant et complétant le décret exécutif n°05-458 du 30 novembre 2005 fixant les modalités d'exercice des activités d'importation de matières premières, produits et marchandises destinés à la revente en l'état.

## **4- Réalisation d'enquêtes économiques liées aux activités commerciales prioritaires :** qui consiste en :

- La finalisation de l'assainissement des activités commerciales des détenteurs de registres du commerce dépassant l'âge de 70 ans exerçant le commerce de détail

et ceux de moins de 25 ans spécialisés dans le domaine de l'importation, ainsi que les grossistes, en coordination avec les services de la Sûreté Nationale ;

- La réalisation d'une enquête nationale sur les conditions d'exercice de l'activité des bureaux de liaison (en cours de finalisation) ;
- La réalisation d'une enquête nationale sur les minoteries (en cours de finalisation) ;
- La finalisation de l'enquête nationale sur la conformité du lait en poudre conditionné ;
- La finalisation de l'enquête nationale sur les conditions d'exercice des professions de comptable et de conseiller juridique ;
- La réalisation d'une enquête nationale sur la production illicite du produit tabagique « Tabac à chiquer » (en cours de finalisation) ;
- La réalisation d'une enquête nationale sur l'activité des entreprises des travaux forestiers et d'exploitation des forêts (en cours de finalisation) ;
- La réalisation d'une enquête nationale sur les opérations d'importation du café vert et du gingembre sous-facturés (en cours de réalisation) ;
- La réalisation d'une enquête nationale sur l'augmentation des prix du rond à béton (en cours de réalisation).

## **5- Développement et modernisation des laboratoires du Ministère du Commerce :**

### **5-1 Révision et mise à jour du cadre réglementaire lié au fonctionnement et à l'organisation des laboratoires du Ministère du Commerce :**

- La finalisation du projet décret exécutif portant création, organisation et fonctionnement du réseau des laboratoires d'analyse de la qualité (RELEA) (adopté par le SGG et examiné lors du Conseil du Gouvernement tenu le 10 juin 2021 et est en cours de publication) ;
- La modification du décret exécutif n°14-153 du 30 avril 2014, fixant les conditions d'ouverture et d'exploitation des laboratoires d'essais et d'analyse de la qualité (en voie de transmission au SGG) ;
- L'élaboration d'un décret exécutif modifiant le décret exécutif n° 89-147 du 8 août 1989, modifié et complété, portant création, organisation et fonctionnement du CACQE (en cours d'élaboration) ;
- L'élaboration d'un décret exécutif modifiant le décret exécutif n° 15-122 du 14 mai 2015, portant création, mission, organisation et fonctionnement du LNE (en cours d'élaboration) ;

- L'élaboration d'un projet de Décret exécutif modifiant et complétant le décret exécutif n°13-328 du 26 septembre 2013 fixant les conditions et les modalités d'agrément des laboratoires au titre de la protection du consommateur et de la répression des fraudes ;
- La finalisation de l'élaboration d'un projet d'arrêté interministériel portant conditions et modalités de réalisation des prestations pouvant être effectuées par le CACQE à titre onéreux (adopté par le SGG et en cours de publication au Journal Officiel) ;
- La finalisation d'un projet d'arrêté interministériel portant organisation interne du CACQE et les laboratoires annexes, qui est en cours d'examen au niveau de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative ;
- La finalisation de l'élaboration d'un projet d'arrêté interministériel fixant la liste des laboratoires d'analyses de la qualité et de la répression des fraudes du CACQE (en cours d'examen au niveau de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative) ;
- La finalisation de l'élaboration d'un projet d'arrêté interministériel portant révision du classement des postes supérieurs du CACQE (en cours d'examen au niveau de la Direction Générale de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative).

## **5-2 Suivi de la réalisation des projets des laboratoires du Ministère du Commerce :**

- La réalisation de onze (11) laboratoires de la répression des fraudes au niveau des Wilayas: Guelma, Médéa, M'sila, Nâama, Oum El Bouagui, Relizane, Sidi Bel Abbes, Skikda, Tizi Ouzou, Annaba et Ghardaïa, où il a été procédé à :
  - La réception du laboratoire d'Annaba et incessamment le laboratoire de Médéa ;
  - La saisine du Ministre des Finances pour l'octroi des crédits de paiement pour les projets de laboratoires de la répression des fraudes relevant des Wilayas de Skikda, d'Oum El Bouagui, de Naâma et de Sidi Bel Abbes ;
  - La saisine des Walis pour accorder la priorité et l'octroi des crédits de paiement pour les projets des laboratoires de la répression des fraudes relevant des Wilayas de Guelma, de Tizi Ouzou et de Relizane.
- La saisine du Ministre des Finances pour solliciter la levée du gel sur les crédits de paiement pour la réalisation de cinq (05) laboratoires, au niveau des Wilayas d'El-Bayadh, de Tipaza, de Boumerdès, d'Ain Defla et d'El Taref et ce, conformément à l'instruction de Monsieur le Premier Ministre du 29 décembre 2020 (la concrétisation de cette opération est tributaire de la levée du gel et de l'octroi des crédits du paiement).

### **5-3 Suivi de l'opération d'équipement des laboratoires du Ministère du Commerce :**

Il a été procédé à la saisine du Ministre des Finances pour la levée du gel et l'octroi des crédits de paiement, à l'effet :

- D'équiper les laboratoires réceptionnés et les laboratoires dont le taux de réalisation dépasse 90% (25 laboratoires) ;
- De moderniser les moyens techniques d'analyses scientifiques de dix (10) laboratoires des Wilayas de: Alger, Oran, Tindouf, Ouargla, Bechar, Constantine, Adrar, Illizi, Tamanrasset et Ghardaïa ;
- D'équiper le Laboratoire National d'Essais (LNE), où il a été procédé à la réévaluation de l'autorisation du programme, conformément à la décision n°302 du 29 avril 2021.

### **5-4 Suivi de l'accréditation des laboratoires du Ministère du Commerce :**

- L'audit de huit (08) laboratoires par les experts d'ALGERAC, qui présentement sont en cours de la levée des écarts relevés, en vue de l'obtention de leur accréditation ;
- L'élaboration d'un programme de suivi des étapes de l'opération d'accréditation par le CACQE ;
- L'extension de l'opération d'accréditation à six (06) autres laboratoires, notamment, quatre (04) laboratoires régionaux en l'occurrence : Alger, Oran, Constantine et Ouargla.

### **5- 5 Renforcement des mécanismes de contrôle analytique des laboratoires :**

- La finalisation du fichier national des laboratoires d'analyses et sa diffusion à travers le site Web du Ministère du Commerce ;
- La finalisation de l'élaboration et de la numérisation de la cartographie nationale des laboratoires d'analyses, qui est en phase de généralisation au niveau de l'ensemble des laboratoires de la répression des fraudes ;
- L'acquisition des fournitures au profit des laboratoires de la répression des fraudes opérationnels (en phase de distribution).

### **5-6 Renforcement du contrôle analytique des produits alimentaires au niveau des frontières à travers la création de laboratoires mobiles :**

- La finalisation du cahier des charges pour l'acquisition de huit (08) laboratoires mobiles équipés au niveau des inspections aux frontières ci-après : Alger, Skikda, Annaba, Jijel, Oran, Bejaia, Mostaganem et Tébessa ;
- La saisine du Ministre des Finances pour la levée du gel et l'octroi des crédits de paiement.

### **5-7 Renforcement de l'activité du CACQE :**

- L'élaboration d'un programme de formations techniques, notamment, dans le domaine d'utilisation des équipements d'analyses fines (HPLC, UV-visible, PCR....) ;
- La saisine du Ministre des Finances pour l'octroi d'un budget pour l'acquisition d'un appareil pour la numérisation des activités du CACQE (Serveur LIMS, application informatique).

### **5-8 Redynamisation et renforcement des activités du LNE :**

- Le renforcement et la redynamisation de l'activité commerciale du laboratoire. A ce titre, il a été procédé à la signature de **245 conventions** avec les opérateurs économiques dans le cadre de l'obligation de l'octroi du certificat de respect ;
- L'élaboration d'un programme de formation technique pour une utilisation idoine des appareils issus des autres lots

### **5-9 Réhabilitation des laboratoires du Ministère du Commerce :**

La saisine du Ministre des Finances pour la levée du gel et l'octroi des crédits de paiement, à l'effet de :

- Réaliser cinq (05) laboratoires de la répression des fraudes au niveau des Wilayas de: Tindouf, Ouargla, Illizi, Constantine et Alger ;
- Réhabiliter trois (03) laboratoires de la répression des fraudes au niveau des Wilayas de: Bechar, Adrar et Tamanrasset.

### **6- Renforcement des procédures de contrôle du commerce électronique :**

- L'institution d'un groupe de travail entre la Direction Générale du Contrôle Economique et de la Répression des Fraudes et le Centre National du Registre du Commerce, à l'effet de réaliser une enquête sur le terrain pour veiller au respect des conditions d'exercice du commerce électronique ;
- La création d'une brigade spécialisée dans le contrôle du commerce électronique au niveau des services extérieurs du Ministère du Commerce ;
- La création d'une brigade centrale du contrôle du commerce électronique et ce, conformément à la décision ministérielle n°92 du 10 juin 2021. Cette brigade est chargée de la supervision des brigades locales spécialisées dans le contrôle du commerce électronique et la coordination de leurs travaux au niveau national.

## **7- Renforcement du cadre réglementaire visant la réduction des accidents domestiques dus à l'inhalation du monoxyde de carbone (CO) :**

La promulgation de l'arrêté interministériel du 10 novembre 2020, portant adoption du règlement technique fixant les exigences de sécurité des appareils électriques de détection de monoxyde de carbone à usage domestique (JO n°38 du 10 Mai 2021).

## **8- Développement et renforcement des moyens de paiement électronique (TPE) :**

- La poursuite des travaux au sein du groupe interministériel chargé du développement des moyens de paiement électronique en fixant les activités prioritaires concernées par cette procédure ;
- La finalisation de la campagne nationale de sensibilisation relative au paiement électronique et aux instruments électroniques comme étant une alternative fiable pour la réduction du paiement en espèces.

## **9 -Développement et actualisation des méthodes de gestion du fichier national d'auteurs d'infractions frauduleuses :**

- L'élaboration du projet de texte modifiant le décret exécutif n°13-84 du 06 février 2013, fixant les modalités d'organisation et de gestion du fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, commerciales, douanières, bancaires et financières ainsi que le défaut de dépôt légal des comptes sociaux, qui a été transmis au Ministère des Finances pour examen et avis ;
- Le suivi des travaux de la commission interministérielle qui regroupe les secteurs : du Commerce, des Finances, de la Justice, de l'Industrie et de la Banque d'Algérie, pour examiner les moyens de modifier le cadre juridique régissant ce fichier et de proposer les mesures appropriées pour améliorer sa gestion ;
- La poursuite de l'opération d'assainissement du fichier national d'auteurs d'infractions frauduleuses concernant les infractions commerciales.

## **10- Constatation de l'infraction des changes et des mouvements de capitaux de et vers l'étranger :**

- La formation des agents de contrôle habilités à constater l'infraction des changes et le mouvement des capitaux de et vers l'étranger.

## **11- Création de brigades mixtes de contrôle :**

- **Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques :** La signature de la décision interministérielle du 08 mai 2021, portant institution et organisation d'une brigade mixte de contrôle entre les services extérieurs du Ministère de Commerce et les Services extérieurs du Ministère de la Pêche et des Production Halieutiques ;



- **Ministère de l'Industrie** : La signature de la décision interministérielle du 17 mars 2021, portant institution et organisation des comités de coordination et de la brigade mixte entre les services de contrôle du Ministère du Commerce et les services de Métrologie Légale relevant du Ministère de l'Industrie ;
- **Ministère du Tourisme, de l'Artisanat et du Travail Familial** : Le lancement d'une opération nationale d'assainissement et d'actualisation du fichier national des artisans par les services extérieurs des deux (02) départements ministériels en coordination avec les Chambres d'Artisanat et des Métiers (CAM) ;
- **Ministère de l'Industrie Pharmaceutique** : L'élaboration d'un projet de décision interministérielle portant institution et organisation de la brigade mixte de contrôle entre les services extérieurs du Ministère du Commerce et les services relevant du Ministère de l'Industrie pharmaceutique ;
- **Centre National du Registre du Commerce** : La finalisation de l'opération de contrôle relative à l'utilisation du registre du commerce électronique, réalisée par la brigade mixte « Commerce – CNRC ».

## **12 - La contribution à la lutte contre la propagation de la pandémie du Covid-19 :**

Il a été décidé de renforcer le contrôle au niveau du marché national, à l'effet de veiller au respect du protocole sanitaire pour parer à la propagation du virus Covid-19. A ce titre, le bilan des interventions réalisées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2021 se résume comme suit :

- Nombre d'interventions : **194.237** ;
- Nombre d'espaces commerciaux ayant respecté le protocole sanitaire : **191.657**, soit **98,67 %** ;
- Nombre d'espaces commerciaux n'ayant pas respecté le protocole sanitaire : **2.580**, soit **1,33 %** ;
- Nombre d'infractions enregistrées : **2.751** ;
- Nombre de propositions de fermeture : **740**.

### **Troisièmement: Commerce Extérieur : encadrement des importation et promotion des exportations.**

**1- Encadrement des importations** : il a été procédé à la prise en charge des dossiers ci-après :

- Soumission de l'activité d'importation pour la revente en l'état à la souscription d'un cahier des charges ;
- Elaboration d'une cartographie nationale des importateurs activant dans la revente en l'état ;
- Mise en place d'un mécanisme de suivi et d'analyses des programmes prévisionnels des importations pour la revente en l'état ;
- Mise en place d'un mécanisme de suivi et de rationalisation des importations de matières premières et marchandises, effectuées dans le cadre du fonctionnement et de l'équipement ;

Ces mesures ont contribué d'une manière significative à la baisse du déficit de la balance commerciale durant les cinq (05) premiers mois de l'année 2021 de l'ordre de **67 %** en comparaison à la même période de l'année 2020 (déficit de **1.253 Milliards Dollars US** contre un déficit de **3.892 Milliards Dollars US** durant la même période en 2020).

## **2- Promotion des exportations hors hydrocarbures:**

- Finalisation du document portant « Stratégie Nationale d'Exportation » ;
- Finalisation de la procédure de réactivation du Comité de Suivi du Commerce Extérieur ;
- Création au niveau local de comités de suivi des exportations et accompagnement des exportateurs ;
- Mise en place d'une cellule composée de points focaux des différents secteurs impliqués directement dans le domaine de l'exportation ayant comme objectif de faciliter les mesures d'encadrement des exportations et l'adaptation de la réglementation y afférente ;
- Finalisation des dossiers relatifs à l'encadrement de l'exportation des :
  - matériaux et produits fabriqués principalement à base de déchets de métaux ferreux et non ferreux ;
  - produits de terroirs ;
  - produits issus de matières premières subventionnées ;
  - bavettes, savons liquides pour les mains et gel hydro-alcoolique.
- Actualisation continue de la cartographie nationale de la production nationale ;
- Elaboration d'une cartographie nationale des exportateurs hors hydrocarbures ;
- Finalisation du texte relatif à la de zones franches commerciales ;
- Finalisation des consultations relatives à la réforme du Fonds Spécial de Promotion des Exportations (FSPE) ;

Ces mesures ont contribué d'une manière significative à l'augmentation des exportations, où il a été enregistré, durant **les 4 premiers mois de l'année 2021**, des exportations hors hydrocarbures de l'ordre de **1.14 Milliards Dollars US**, contre **694 Millions Dollars US** durant la même période de l'année 2020, soit une croissance de **64%**.

## **3- Coopération internationale :**

- Participation à la réunion ministérielle du Comité Economique et Social de la Ligue Arabe, tenue le 04 février 2021.
- Participation à la 4<sup>eme</sup> et à la 5<sup>eme</sup> réunion du Conseil des Ministres africains de la ZLECAF tenues respectivement les 02 février et 3 mai 2021 ;

- Ratification de l'Accord portant création de la ZLECAF le 16 mai 2021.
- Finalisation de l'élaboration des offres tarifaires et de services dans le cadre de la ZLECAF ;
- Poursuite des réunions techniques avec l'Union européenne dans le cadre des concertations de mise en œuvre de l'Accord d'association ;
- Création et activation d'un certain nombre de Conseils d'Hommes d'affaire avec les différents pays dans le but de promouvoir les échanges commerciaux hors hydrocarbures ;
- Organisation du 2<sup>ème</sup> Forum d'Affaires Algéro-Libyennes les 29 et 30 Mai 2021 et du Salon de la production nationale destinée au marché libyen les 30 et 31 Mai 2021.

**Quatrièmement : Ressources Humaines valorisation des ressources humaines et l'amélioration de leurs conditions de travail**

Ces mesures s'inscrivent dans le cadre des opérations de promotion et d'amélioration de la carrière professionnelle des fonctionnaires, leur formation et l'amélioration de leur niveau, ainsi que dans le cadre des dispositions de la loi de finances complémentaire visant l'amélioration des conditions professionnelles des cadres du secteur et qui se résument comme suit :

- La préparation des procès-verbaux des promotions au choix par les commissions paritaires et envoi des projets de décision de promotion aux services des contrôleurs financiers au profit de **1.962 fonctionnaires** ayant dix (10) ans d'expérience et ce, conformément à la dérogation exceptionnelle octroyée par Monsieur le Premier Ministre ;
- L'organisation des examens professionnels au profit de **douze** (12) fonctionnaires relevant de la filière concurrence et **onze** (11) fonctionnaires des corps communs (en cours) ;
- La formation statutaire, et concerne **61** fonctionnaires en plus de la liste des cadres qui ont bénéficié de la dérogation spéciale de passage de grade (en cours) ;
- Le lancement des préparatifs pour la formation des cadres ayant bénéficié de la dérogation exceptionnelle de promotion au grade supérieur en coordination avec les centres de formation et l'université de formation continue afin de conclure les conventions de formation ;
- L'établissement de conventions avec les centres de formation relevant du Ministère du Commerce et les autres centres de formation spécialisés, ainsi qu'avec la Direction Générale des Douanes. A ce titre **502** fonctionnaires relevant des différentes filières, ont été formés à l'effet de renforcer les capacités des agents de contrôle dans les domaines de la qualité et de la concurrence ainsi que les corps communs ;

- L'amélioration des recettes du "Fonds de revenus complémentaires" prévues par les dispositions de l'ordonnance 21-07 du 08 juin 2021 portant loi de finances complémentaires pour l'année 2021, à travers :
  - Le versement par le trésor de 70 % du produit net des recettes provenant des saisies et amendes pénales et de transaction résultant des procès-verbaux dressés par les services des enquêtes économiques et de la répression des fraudes et relatifs aux transactions concernant les pratiques commerciales, les pratiques anticoncurrentielles et la répression des fraudes ;
  - Une quote-part des résultats des comptes de fin d'année du centre national du registre du commerce (CNRC) ;
  - Vingt (20%) du produit du droit de timbre prévu par les dispositions de l'article 155 bis du code du timbre.
- L'étude et le suivi des travaux de réparation et de parachèvement des tours n°02, n°03, le socle administratif et les parkings A et B de l'ensemble immobilier "les bananiers" du Ministère du Commerce : la phase étude en cours de finalisation (l'étude en cours de finalisation préparation et l'élaboration du cahier des charges).

**Conclusion :**

Telles sont d'une manière générale les principales actions réalisées à l'effet de concrétiser les objectifs arrêtés par notre département ministériel au titre du premier semestre 2021.

